



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 49645

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la perspective de dispersion du patrimoine du mime Marcel Marceau, qui nous a quitté le 22 septembre 2007. Il avait souhaité que ses archives, ses costumes, sa bibliothèque et tous ses effets personnels de scène soient rassemblés en France en un lieu unique dédié à l'art du mime, dans le but d'offrir et de partager son art, son univers avec le plus grand nombre. Or, les 26 et 27 mai prochains, tout ce patrimoine sera vendu aux enchères à l'Hôtel Drouot, contre la volonté de celui qui, avec le personnage poétique et burlesque de Bip créé en 1947, a ému et fait rire le monde entier grâce à ce langage universel du mime. Une association "un musée pour Bip" s'active pour tenter de réunir les fonds afin de s'opposer à cette funeste dispersion. Toutefois, il appartient à l'État d'intervenir pour empêcher ce qui constitue une menace contre le patrimoine culturel. Il souhaiterait savoir ce qu'elle compte entreprendre pour sauver ces richesses que nous a léguées Marcel Marceau, les mettre à disposition du public et promouvoir ainsi l'art du mime.

Texte de la réponse

Une vente aux enchères des biens du mime Marcel Marceau a eu lieu les 26 et 27 mai 2009 posant la question de l'intervention de l'État en faveur de ce patrimoine. Quelques musées de France ont acquis des oeuvres lors de cette vente publique et la Bibliothèque nationale de France (BNF), au nom de l'État, a préempté une vingtaine de lots qui complètent le fonds significatif que conserve son département des arts du spectacle. Acquisées sur les fonds propres de l'établissement public, ces pièces seront conservées au sein des collections de la BNF. Elles donneront matière à la recherche et feront l'objet d'une valorisation, notamment par des expositions temporaires. Le département des arts du spectacle de la BNF possédait déjà de nombreux documents concernant Marcel Marceau (photographies, programmes, costumes) et l'art du mime en général (Maurice Farina, Étienne Decroux, Jean-Louis Barrault, le créateur du festival Mimos-collection Peter Bu). Pour ces raisons, la BNF a paru le lieu le plus adapté à la préservation de la mémoire de l'artiste. Toutes les initiatives pour rendre hommage au mime méritent d'être encouragées, selon un même objectif : conserver la mémoire et l'oeuvre de Marcel Marceau, l'étudier et en assurer la transmission le plus largement possible. Dans cette perspective, il est préférable de faire rayonner le fonds de la BNF par des expositions et des colloques et de multiplier les initiatives autour de la transmission de l'art de Marcel Marceau plutôt que de déposer des oeuvres acquises dans d'autres lieux ou d'envisager la création d'une institution autonome spécifique.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49645

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4750

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3324